

# FACTURATION et TARIFS 2020 - 2021

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement sera désormais calculé sur 10 mois au lieu de 9 afin de réduire les mensualités.

Une régulation annuelle sera effectuée lors de la facturation du 10 juillet 2021.

- **Le paiement en chèques ou en espèces**

La facturation se fait au début de chaque trimestre. Le solde sera dû en juillet 2021.

Tarifs annuels 2020 / 2021					
Contribution obligatoire de scolarité		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution des familles	<b>388 €</b>	Repas régulier	<b>5,00 €</b>	Abonnement magazine	9,90 €
Location iPad 6è / mois	<b>10€50</b>	Repas occasionnel	5,40 €	La Salle	
		Etude du soir surveillée	3 €	Adhésion à l'Apel	19 €

## PAS D'AUGMENTATION

A la rentrée les frais de scolarité et de restauration restent inchangés au collège. L'Ogec a tenu à prendre en compte la situation exceptionnelle vécue cette année ainsi que l'arrivée des iPad en 6è, compensée certes par l'annulation de Santec pour des raisons sanitaires.

## LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUS :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, les sorties pédagogiques (sauf Jersey, Paris), les livres de français, les achats pour la technologie, les projets éducatifs, l'assurance individuelle accident ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

## AUTRES DEPENSES

6è / Location iPad sur 12 mois, à raison de 10€50 / mois (iPad, coque, assurance, gestionnaire de flotte, suivi...).

5è / Une journée sur l'île anglaise de Jersey sera proposée au 3è trimestre / 30-50 € selon les aides

3è / Un séjour ou échange linguistique de 5 à 8 jours / entre 300 et 400€. La facturation sera faite à ce moment-là.

## AIDES DIVERSES

1. **Les élèves boursiers bénéficient d'une aide de 50% pour les séjours linguistiques de 3è.**
2. **20 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant, exceptions faites des services et cotisations.**
3. **50€ de réduction pour le séjour avec 2 nuitées d'un deuxième enfant.**
4. **50€ de réduction pour n'importe quel séjour ou sortie scolaire dès le 2è enfant si 3 ou 4 enfants d'une même famille participent la même année.**
5. **Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.**

Pour les bourses une note d'information vous sera adressée en septembre.

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. La transparence sincère est à privilégier pour éviter d'en arriver à des impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.

## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour tout changement (mode de règlement, fréquence du nombre de repas, banque ...) et pour tout règlement par chèque, vous êtes invités à venir à la comptabilité le **mercredi 26 août de 9h à 12h et de 13h à 16h** ou le **jeudi 27 août de 17h à 19h30** (en parallèle de la distribution des fournitures). Pour les familles qui paient par chèque et dont les élèves sont demi-pensionnaires, le montant du chèque de la restauration pour le 1<sup>er</sup> trimestre est de **230€** (46 repas). Le repas régulier qui s'élève à 5€ est décomposé ainsi :

1 - la part des "frais fixes", dont le financement doit être assuré tout au long de l'année,

2 - la part de l'alimentation proprement dite,

Seule cette part d'alimentaire (2,20 €) sera déduite en cas d'absence justifiée (maladie...) ou signalée par anticipation dans un délai de 3 jours ouvrables en raison des frais de personnel et de fonctionnement à assumer.